

# **DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 avril 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	58
N° identifiant	2018-0087

Titre	27 - Autres immobilisations financières - Budget Principal - Avances remboursables à la Société d'Equipement du Poitou (SEP) de 5 000 000,00 € pour 2018 - ZAC de la Gibauderie
-------	---

Rapporteur(s)	Mme Florence JARDIN
Date de la convocation	16/03/2018

PJ.	Convention
-----	------------

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mmes Coralie BREUILLE et Diane GUERINEAU

--	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

--	--

Présents	69	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
Présents	69	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
Absents	10	M. Guy ANDRAULT - M. Francis CHALARD - M. Fredy POIRIER <b>Membres du bureau</b> Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>

--	--

Mandats	12	Mandants	Mandataires
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. El Mustapha BELGSIR
		M. René GIBAULT	M. Michel FRANÇOIS
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Gérard HERBERT	M. Gérard DELIS
		M. Yves JEAN	Mme Francette MORCEAU
		M. Jean-François JOLIVET	M. Jérôme NEVEUX
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Patricia PERSICO	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		M. Edouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Jean-Claude BOUTET
		Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX	Mme Peggy TOMASINI

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°144 à 145, la n°1 à 2, la n°101, la n°3 à 67, la n°142 à 143, la n°146, la n°68 à 100 et la n°102 à 141.</p> <p>Ne participent pas au vote au titre de leur représentation de Grand Poitiers au Conseil d'Administration de la SEP : El Mustapha BELGSIR et Philippe BROTTIER, au titre de leur représentation de la Ville de Poitiers au Conseil d'Administration de la SEP : Bernard CORNU et Patrick CORONAS, à titre personnel Edouard ROBLOT.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

Par délibérations en date du 23 juin 1983, du 29 juin 1984, du 10 février 2000 et du 27 novembre 2009, le District de Poitiers transformé en Communauté d'agglomération le 2 décembre 1999, elle-même devenue Grand Poitiers Communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis Grand Poitiers Communauté urbaine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, a décidé de confier à la Société d'Equipement du Poitou (SEP) l'aménagement de la ZAC de la Gibauderie.

Il est précisé dans l'avenant n° 6 au traité de concession, dans son article 6-4 que la SEP peut bénéficier d'avances remboursables au titre de cette opération.

Il vous est donc proposé d'accorder à la SEP :

- une avance remboursable de 5 000 000,00 € pour une durée d'un an, au titre de l'année 2018,
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'avance à intervenir ainsi que les avenants pouvant s'y rapporter.

Si l'opération a bénéficié de versements d'acomptes sur l'avance précitée, avant le vote du budget primitif, ceux-ci seront déduits à due concurrence, le montant annuel fixé par la présente délibération ne pouvant être revu que par une autre délibération.

La dépense et la recette seront imputées au 01/2764.3/0100.

POUR	72	
CONTRE	1	M. Jacques ARFEUILLERE
Abstention	1	M. Edouard ROBLOT
Ne prend pas part au vote	7	M. El Mustapha BELGSIR, M. Philippe BROTTIER, Mme Christine BURGERES, M. Bernard CORNU, M. Patrick CORONAS, Mme Christiane FRAYSSE, M. Aurélien TRICOT

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE
------------------

Adopte
--------

Affichée le	13 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180406- lmc181277-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.7
Nomenclature Préfecture	Avances

# **CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE**

**ENTRE :**

**GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE**

**ET**

**LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU**

**ZAC DE LA GIBAUDERIE**

## **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **Grand Poitiers Communauté urbaine**, représentée par Monsieur Francis CHALARD, agissant en qualité de Vice-Président, habilité à cet effet par arrêté de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en date du 27 janvier 2017,

d'une part,

- La **SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU (SEP)**, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 762 196,07 Euros, faisant élection de domicile à son siège social 3, rue du Chanoine Duret à POITIERS, représentée par son Président du Conseil d'Administration, Monsieur El Mustapha BELGSIR, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 février 2017, désignée ci-après par "La SEP",

d'autre part,

Attendu le dispositif de la loi du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 7 (art. L.1523-2 du CGCT)

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

Par délibérations en date du 23 juin 1983, du 29 juin 1984, du 10 février 2000 et du 27 novembre 2009, le District de Poitiers transformé en Communauté d'agglomération le 2 décembre 1999, elle-même devenue Grand Poitiers Communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis Grand Poitiers Communauté urbaine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, a décidé de confier à la Société d'Equipement du Poitou, l'aménagement de la ZAC de la Gibauderie située sur les Communes de POITIERS et de SAINT-BENOÎT.

Le plan de trésorerie de cette opération adressé à Grand Poitiers Communauté urbaine laisse apparaître un besoin de financement pendant la durée de cet aménagement.

Grand Poitiers Communauté urbaine a donc décidé, par délibération du Conseil communautaire du 6 avril 2018 de verser à la SEP une avance remboursable.

### **ARTICLE 2 – MONTANT ET DUREE DE L'AVANCE**

Le montant de cette avance est fixé à **5 000 000,00 euros pour l'année 2018**. Cette avance est consentie pour une durée d'un an. Si l'opération a bénéficié de versements d'acomptes sur l'avance précitée, avant le vote du budget primitif, ceux-ci seront déduits à due concurrence.

### **ARTICLE 3 – REMBOURSEMENT DE L’AVANCE**

La SEP devra effectuer le remboursement de cette avance au plus tard un an après le versement des fonds. Des remboursements anticipés de cette avance sont possibles, ils seront effectués en fonction de la situation de trésorerie de l’opération.

A défaut de paiement par la SEP des avances consenties par Grand Poitiers Communauté urbaine, cette dernière pourra, sans aucune formalité judiciaire, un mois après une simple mise en demeure de payer, demander le remboursement intégral des avances.

Tout retard dans le remboursement des avances portera intérêts de plein droit sur la base du taux appliqué à la ligne de trésorerie de Grand Poitiers Communauté urbaine, majoré de 250 points de base.

Fait à POITIERS, le

Pour la Société d’Equipement du Poitou,

Le Président du Conseil d’Administration

Monsieur El Mustapha BELGSIR

Pour Grand Poitiers  
Communauté urbaine,  
Par subdélégation du Président

Le Vice-Président Délégué

Monsieur Francis CHALARD

## **DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 avril 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	59
N° identifiant	2018-0086

Titre	27 - Autres immobilisations financières - Budget Principal - Avances remboursables à la Société d'Equipement du Poitou (SEP) de 5 000 000,00 € pour 2018 - ZAC de Chaumont
-------	--

Rapporteur(s)	Mme Florence JARDIN
Date de la convocation	16/03/2018

PJ.	Convention
-----	------------

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mmes Coralie BREUILLE et Diane GUERINEAU

--	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

--	--

Présents	69	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
Présents	69	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
Absents	10	M. Guy ANDRAULT - M. Francis CHALARD - M. Fredy POIRIER <b>Membres du bureau</b> Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>

--	--

Mandats	12	Mandants	Mandataires
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. El Mustapha BELGSIR
		M. René GIBAULT	M. Michel FRANÇOIS
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Gérard HERBERT	M. Gérard DELIS
		M. Yves JEAN	Mme Francette MORCEAU
		M. Jean-François JOLIVET	M. Jérôme NEVEUX
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Patricia PERSICO	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		M. Edouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Jean-Claude BOUTET
		Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX	Mme Peggy TOMASINI

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°144 à 145, la n°1 à 2, la n°101, la n°3 à 67, la n°142 à 143, la n°146, la n°68 à 100 et la n°102 à 141.</p> <p>Ne participent pas au vote au titre de leur représentation de Grand Poitiers au Conseil d'Administration de la SEP : El Mustapha BELGSIR et Philippe BROTTIER, au titre de leur représentation de la Ville de Poitiers au Conseil d'Administration de la SEP : Bernard CORNU et Patrick CORONAS, à titre personnel Edouard ROBLOT.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

Par convention en date du 22 janvier 2007, la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, devenue Grand Poitiers Communauté d'agglomération depuis le 1er janvier 2017, puis Grand Poitiers Communauté urbaine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, a confié l'aménagement du lotissement de Chaumont à la Société d'Equipement du Poitou (SEP).

Cette convention prévoit dans son article 16 alinéa 7 que la SEP peut bénéficier d'avances remboursables au titre de cette opération.

Il vous est donc proposé conformément à cette convention :

- d'accorder à la SEP une avance remboursable de 5 000 000,00 € pour une durée d'un an, au titre de l'année 2018,
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'avance à intervenir, ainsi que les avenants pouvant s'y rapporter.

Si l'opération a bénéficié de versements d'acomptes sur l'avance précitée, avant le vote du budget primitif, ceux-ci seront déduits à due concurrence, le montant annuel fixé par la présente délibération ne pouvant être revu que par une autre délibération.

La dépense et la recette seront imputées au 01/2764.9/0100.

POUR	72	
CONTRE	1	M. Jacques ARFEUILLERE
Abstention	1	M. Edouard ROBLOT
Ne prend pas part au vote	7	M. El Mustapha BELGSIR, M. Philippe BROTTIER, Mme Christine BURGERES, M. Bernard CORNU, M. Patrick CORONAS, Mme Christiane FRAYSSE, M. Aurélien TRICOT

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE
------------------

Adopte
--------

Affichée le	13 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180406-Imc181274-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.7
Nomenclature Préfecture	Avances

# **CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE**

**ENTRE :**

**GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE**

**ET :**

**LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU**

**ZAC DE CHAUMONT**

## **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **Grand Poitiers Communauté urbaine**, représentée par Monsieur Francis CHALARD, agissant en qualité de Vice-Président, habilité à cet effet par arrêté de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en date du 27 janvier 2017,

d'une part,

- La **SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU**, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 762 196,07 Euros, faisant élection de domicile à son siège social 3, rue du Chanoine Duret à POITIERS, représentée par son Président du Conseil d'Administration, Monsieur El Mustapha BELGSIR, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 février 2017, désignée ci-après par "La SEP",

d'autre part,

Attendu le dispositif de la loi du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 7 (art. L.1523-2 du CGCT)

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

Par délibération en date du 22 décembre 2006 et convention du 22 janvier 2007, la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, devenue Grand Poitiers Communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis Grand Poitiers Communauté urbaine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, a décidé de confier à la Société d'Equipement du Poitou, la réalisation de l'aménagement du secteur d'habitat et d'activités de CHAUMONT sur la Commune de POITIERS.

Le plan de trésorerie de cette opération adressé à Grand Poitiers Communauté urbaine laisse apparaître un besoin de financement pendant la durée de cet aménagement.

Grand Poitiers Communauté urbaine a donc décidé, par délibération du Conseil communautaire du 6 avril 2018, en application de l'article 16 alinéa 7 de la convention de concession d'aménagement en date du 22 janvier 2007, de verser à la SEP une avance remboursable.

### **ARTICLE 2 – MONTANT ET DUREE DE L'AVANCE**

Le montant de cette avance est fixé à **5 000 000,00 euros pour l'année 2018**. Cette avance est consentie pour une durée d'un an. Si l'opération a bénéficié de versements d'acomptes sur l'avance précitée, avant le vote du budget primitif, ceux-ci seront déduits à due concurrence.

### **ARTICLE 3 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE**

La SEP devra effectuer le remboursement de cette avance au plus tard un an après le versement des fonds. Des remboursements anticipés de cette avance sont possibles, ils seront effectués en fonction de la situation de trésorerie de l'opération.

A défaut de paiement par la SEP des avances consenties par Grand Poitiers Communauté urbaine, cette dernière pourra, sans aucune formalité judiciaire, un mois après une simple mise en demeure de payer, demander le remboursement intégral des avances.

Tout retard dans le remboursement des avances portera intérêts de plein droit sur la base du taux appliqué à la ligne de trésorerie de Grand Poitiers Communauté urbaine majoré de 250 points de base.

Fait à POITIERS, le

Pour la Société d'Equipement du Poitou,

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur El Mustapha BELGSIR

Pour Grand Poitiers  
Communauté urbaine,  
Par subdélégation du Président

Le Vice-Président Délégué

Monsieur Francis CHALARD

# **DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 avril 2018
-----------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	60
N° identifiant	2018-0081

Titre	27 - Autres immobilisations financières - Budget Principal - Avances remboursables à la Société d'Equipement du Poitou (SEP) de 8 000 000,00 € pour 2018 - ZAC des Montgorges
-------	---

Rapporteur(s)	Mme Florence JARDIN
Date de la convocation	16/03/2018

PJ.	
-----	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mmes Coralie BREUILLE et Diane GUERINEAU

PJ.	Convention
-----	------------

Membres en exercice	91	
Quorum		

--	--

Présents	69	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
Présents	69	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
Absents	10	M. Guy ANDRAULT - M. Francis CHALARD - M. Fredy POIRIER <b>Membres du bureau</b> Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>

Absents	10	M. Guy ANDRAULT - M. Francis CHALARD - M. Fredy POIRIER <b>Membres du bureau</b> Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>
---------	----	---

Mandats	12	Mandants	Mandataires
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. El Mustapha BELGSIR
		M. René GIBAULT	M. Michel FRANÇOIS
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Gérard HERBERT	M. Gérard DELIS
		M. Yves JEAN	Mme Francette MORCEAU
		M. Jean-François JOLIVET	M. Jérôme NEVEUX
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Patricia PERSICO	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		M. Edouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Jean-Claude BOUTET
		Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX	Mme Peggy TOMASINI

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°144 à 145, la n°1 à 2, la n°101, la n°3 à 67, la n°142 à 143, la n°146, la n°68 à 100 et la n°102 à 141.</p> <p>Ne participent pas au vote au titre de leur représentation de Grand Poitiers au Conseil d'Administration de la SEP : El Mustapha BELGSIR et Philippe BROTTIER, au titre de leur représentation de la Ville de Poitiers au Conseil d'Administration de la SEP : Bernard CORNU et Patrick CORONAS, à titre personnel Edouard ROBLOT.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

Par convention en date du 22 février 2007, la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, devenue Grand Poitiers Communauté d'agglomération depuis le 1er janvier 2017 puis Grand Poitiers Communauté urbaine depuis le 1<sup>er</sup>/07/2017, a confié l'aménagement de la ZAC des Montgorges, située à Poitiers, à la Société d'Equipement du Poitou (SEP).

Cette convention prévoit dans son article 16 alinéa 7 que la SEP peut bénéficier d'avances remboursables au titre de cette opération.

Il vous est donc proposé :

- d'accorder à la SEP une avance remboursable de 8 000 000,00 € pour une durée d'un an au titre de l'année 2018,
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'avance à intervenir ainsi que les avenants pouvant s'y rapporter.

Si l'opération a bénéficié de versements d'acomptes sur l'avance précitée, avant le vote du budget primitif, ceux-ci seront déduits à due concurrence, le montant annuel fixé par la présente délibération ne pouvant être revu que par une autre délibération.

La dépense et la recette seront imputées au 01/2764.8/0100.

POUR	72	
CONTRE	1	M. Jacques ARFEUILLERE
Abstention	1	M. Edouard ROBLOT
Ne prend pas part au vote	7	M. El Mustapha BELGSIR, M. Philippe BROTTIER, Mme Christine BURGERES, M. Bernard CORNU, M. Patrick CORONAS, Mme Christiane FRAYSSE, M. Aurélien TRICOT

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	13 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180406-Imc181248-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.7
Nomenclature Préfecture	Avances

# **CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE**

**ENTRE :**

**GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE**

**ET :**

**LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU**

**ZAC DES MONTGORGES**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **Grand Poitiers Communauté urbaine**, représentée par Monsieur Francis CHALARD, agissant en qualité de Vice-Président, habilité à cet effet par arrêté de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en date du 27 janvier 2017,

d'une part,

- La **SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU (SEP)**, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 762 196.07 Euros, faisant élection de domicile à son siège social 3, rue du Chanoine Duret à POITIERS, représentée par son Président du Conseil d'Administration, Monsieur El Mustapha BELGSIR, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 février 2017, désignée ci-après par "La SEP",

d'autre part,

Attendu le dispositif de la loi du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 7 (art. L.1523-2 du CGCT)

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

Par délibération en date du 9 Février 2007 et convention du 22 février 2007, la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, devenue Grand Poitiers Communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis Grand Poitiers Communauté urbaine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, a décidé de confier à la Société d'Equipement du Poitou, la réalisation de l'aménagement de la Z.A.C. des MONTGORGES sur la Commune de POITIERS.

Le plan de trésorerie de cette opération adressé à Grand Poitiers Communauté urbaine laisse apparaître un besoin de financement pendant la durée de cet aménagement.

Grand Poitiers Communauté urbaine a donc décidé, par délibération du Conseil communautaire du 6 avril 2018, en application de l'article 16 alinéa 7 de la convention de concession d'aménagement en date du 22 Février 2007, de verser à la SEP une avance remboursable.

**ARTICLE 2 – MONTANT ET DUREE DE L'AVANCE**

Le montant de cette avance est fixé à **8 000 000,00 € pour l'année 2018**. Cette avance est consentie pour une durée d'un an. Si l'opération a bénéficié de versements d'acomptes sur l'avance précitée, avant le vote du budget primitif, ceux-ci seront déduits à due concurrence.

### **ARTICLE 3 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE**

La SEP devra effectuer le remboursement de cette avance au plus tard un an après le versement des fonds. Des remboursements anticipés de cette avance sont possibles, ils seront effectués en fonction de la situation de trésorerie de l'opération.

A défaut de paiement par la SEP des avances consenties par Grand Poitiers Communauté urbaine, cette dernière pourra, sans aucune formalité judiciaire, un mois après une simple mise en demeure de payer, demander le remboursement intégral des avances.

Tout retard dans le remboursement des avances portera intérêts de plein droit sur la base du taux appliqué à la ligne de trésorerie de Grand Poitiers Communauté urbaine majoré de 250 points de base.

Fait à POITIERS, le

Pour la Société d'Equipement du Poitou,

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur El Mustapha BELGSIR

Pour Grand Poitiers  
Communauté urbaine,  
Par subdélégation du Président

Le Vice-Président Délégué

Monsieur Francis CHALARD